L'aménagement de la Métropole du Nord Lille-Roubaix-Tourcoing

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le vote de la Chambre

Commentant la loi du 20 juin autorisant l'établissement d'un projet d'aménagement de la région parisienne, M. Roger Salengro précise que la Chambre s'est bornée à fixer les limites de la région à aménager, à régler les conditions de l'établissement du plan, à prévoir un crédit de six millions aux fins de préparation dans le délai d'un an. Il souligne aussi bien qu'il appartiendra au Parlement de ratifier dans le délai susdit le plan régional, ainsi que le programme administratif et financier d'exécution.

Comme nous lui demendons el l'intervention de l'Etat obtenue pour la région parisienne peut être sollicitée avec quelques chances de succès pour l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing, le maire de Lille réplique:

« Je crois d'autent plus nécessaire un effort de cet ordre, que seul un plan directeur régional dominant les plans communeux permettra d'introduire de l'ordre là où règnent cafouillage et chaos ».

Rappelant que le rapporteur du projet de loi visant la région parisienne, M. André de Fels, affirmait que » les problèmes posés par la région parisienne dépessent très lergement le cadre des préoccupations locales et intéressent en réelité toute la collectivité française », M. Roger Salengro interroge auesitôt avec force: « N'en peut-on dire autant de Lille-Roubaix-Tourcoing? »

A ceux qui douteraient de la légitimité d'un lerge effort de l'Etet, le meire de Lille, du reste, rappelle qu'Heuesmann n'aurait jemais pu créer le grend Paris qne none connaissons s'il n'aveit eu le concours de l'Etat. qui s'élève à le somme, énorme pour l'époque, d'un millierd et demi.

Au Conseil Général

M. Roger Salengro, ce eont ees derniers mots, ennonce enfin que ,sur ea proposition, le 17 février, l'administration municipele l'avait mendaté pour poser devant le Conseil général le double problème d'une coordination des efforts et de l'appel à l'Etat. Si la maladie l'empêche de prendre part aux treveux de mei, il se propose d'intervenir à la session de septembre.

Ainsi l'assemblée aura à. ee prononcer eur une question dont elle comprendra à la fois l'ampleur et les répercussions graves.

L'évacuation de la Rhénanie

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A Wiesbaden, Meyence, Trèves, Spire, lee délégnés du gouvernement du Reich ainsi que des représentants des autorités loceies ont prononcé des ellocutions devant des foules compacies.

On aignale des collisions à Breelan entre socialistes netionaux et la foule. Une trentaine d'errestations ont été opérées.

« Il y a encore la question de la Sarre »

Au cours d'une réunion de l'Associatiou républicaine « Bannière d'Empire », l'enclen ministre de l'Intérieur du Reich, M. Severing, a déclaré notamment que l'Allemagne n'était pas encore libre, que la question de la Sarre est encore en suspens et que le retour du territoire à l'Allemagne est une question de jusilce mondieie.

L'ancien ministre e'est prononcé également pour nne entente des peuples pour la thèse de le guerre hors la loi. Il e invité les puissancea à désarmer volonteirement dans la même mesure que celle qui été imposée à l'Allemagne.

M. Tirard, promu Grand Officier de la Légion d'honneur

M. Tirard, enclen président de la Haute commission interalliée des territoires rhenans, est promu grand officier de le Légion d'honneur. Des distinctione honorifiques seront accordées à ses colleborateurs dans la promotion de la Légion d'honneur du 14 juillet.

Une lettre de M. Maginot au général Guillaumat

M. Maginot, ministre de la Guerre, e edressé la lettre suivante au général Guiliaumat, commandent l'ermée française du Rhin, qui, en compagnie de M. Tirard, est errivé hier matin à Paris:

» L'armée frençeise du Rhin vient de regagner le territoire national. Garente de l'exécution des treities, elle a, pendant près de douze ene, et parfois au milieu de graves difficultés, rempli avec vigilance le mission qui lui était confiée. Par sa valeur et son esprit de discipline, elle a affirmé au delà du Rhin, la persistance de nos vertus militaires. Par la correction de son attitude, elle est demeurée fidèle aux traditions de la France. Son retour e'est effectué dans des conditions d'ordre et de dignite qui lui font le plus grand honneur. Au nom du gouvernement, je lui exprime, ainsi qu à son chef, la reconnaissance du pays ».

Une manifestation à Paris

Des jeunes gene qui avelent projeté de manifester contre l'évacuation de la Rhénanie, se sont rendus hier matin place de la Concorde. Arrivés à la statue de Strasbourg, ils y fixèrent une pancarte expliquant leur gete, puis il se mirent en mesure de voiler la etatue. Ils furent eussitôt arrêtés et conduits au poele, d'où ils ont été remis en liberté après vérification de leur domicile.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 2 juillet 1930

Soleil : lever à 3 h. 53 ; coucher à 19 h. 56.
Lune : Lever à 11 h. 19 ; coucher à 23 h. 33.
Aujourd'hui : Visitation. Demain : St-Anatole.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations du 1er juillet 1930. à 18 h. :

Baromètre 754 mm. 0 mm. 6 de baisse depuis le matin à 9 h.

— Thermomètre : 25°6 ; iniima. 18° atelut à 4 h. 30 ce matin ; maxima 29° atteint à 15 h. 30.

Etat hygrométrique, 75 ; hauteur d'ean tombée depuis le matin, à 9 h., 10 mm. 2 ; Direction du veut, S. W. ; lorce. faible ; Directiou des nuages. S. W. ; état d ucieI. très nneageux ; Temps probable pour aujourd'hui : assez beau, orageux, quelques pluies.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Temps médiocre, ciel très nneageux avec averses et orages ; vent variable. 2 à 4 m.; même température.

MARIAGE. — Le mariage de Mlle Jane Théret, fille de M. Theret, chef de division à la Préfecture du Nord, avec M. Henry Caron, conducteur de travaux à Couzon-au-Mont-d'Or a été célébré le 28 juin, à Couzon.

DISTINCTION. — A l'occasion du IXe anniversaire de la Fondation de la Fédération du Nord des Est (Syndicats d'Initiatives) son président M. René Reobrez s'est vu attribuer la grande plaquette de l'Union des Fédérations des Syndicats d'Initiatives de France et des Colonies : en outre sur proposition de M. le Haut Commissaire au Tourisme, il lui a été remis au cours du banquet du Touquet-Paris-Plage la médaille d'argent de la Mutualité.

DE PASSAGE. — M. Jules Prestes, président de la République du Brésil, venant de Paris, est arrivé en gare Maritime de Calais par le rapide de 13 h. 05. Il a été salué sur le quai par MM. Moreau, sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne; Léon Sueur, premier adjoint au maire de Calais ; le consul et le vice-consul du Brésil à Boulogne. Il est ensuite parti pour Douvres à bord de l'Empress de 13 h. 40.

— L'Ambassadeur des Soviets à Londres, arrivé par le Pullman de 15 h. 10, est parti pour Londres via Douvres, par le Canterbury, de 18 h. 25.

L'histoire compliquée de la petite Scholastique enfant abandonnée

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

» A cette époque je fus placée chez Mme B..., fermière à Aubers où travaillait Ar tole Dufour.

Un mariage blanc

» La patronne n'était pas très rassurée d'avoir ainsi dans sa lerme une jeune fille cotoyant journellement dans les champs les ouvriers agricoles. C'est pour cette raison que quelques jours après mon arrivée chez elle, elle me demanda : « Pourquoi donc que tu ne le meierais pas... ».

» Bah ! répondis-je, j'ai le temps, et puis je ne connais personne.

» Eh bien ! écouta-t-elle, il y a Anetole qui ne demanderait pas mieux.

» Y pensez-vous lui dis-je, Anatole a 36 ans, il est eesez vieux pour être mon père...

» Mme B... me montra tous les dengers que je courais et me fit part qu'à la première faute commise c'était le » couvent à sabots ».

» Afin d'être émancipée et libre, je consentis donc à convoier avec Anetole. On fit revenir rapidement mes papiers et le meriage eut lieu trois semaines plus tard, le 20 evril 1901. J'avais 15 ens.

» Après la cérémonie à la mairie et à l'église, je revins à la lerme où je couchais. Je reiusais catégoriquement de recevoir Anetole dans ma chambre, car il me feisait peur. Il prit le parti d'aller coucher chez sa sœur.

» Le lendemain matin je me leveis tôt et je sortie de la ferme. J'aperçus le merchand de légumes qui consentit à me prendre dens sa charrelle à chiens et à me conduire à La Bassée où je me plaçais chez M. D...

» Je ne revis jamsis Anetole e qui j'avais juré que jamais je ne serais sa véritable épouse.

Un « insoumis » mort depuis vingt ans

» Je fis conneissance d'un jeune homme d'Annay-sous-Lens, de qui j'eus un enfant, l'aîné qui e'engagea pour quatre années en Maroc. Puis le 7 juin 1909 je mis eu monde, à Fouquières-les-Lens, mon petit Merceau.

» C'est pour lui que les gendermes sont venus me voir ces jours derniers, me déclarant que mon lils Marceau était recherché comme insoumis de le classe 1929.

» Vous jugez de me etupéiaction, car mon pauvre enfant ne vécu que 14 jours ; il est décédé le 21 juin 1909 à Annay, ainsi que les registres de l'Etat Civil en témoignent...

» Pendant la guerre je fut évacuée dans le Loiret, puis en Charente. Après l'Armistice je suis rentrée à Annay où depuis plus de 20 ans j'habite avec M. B... J'ai eu dix enfants dont quatre sont encore vivents.

» Un seul, mon einé, porte le nom de Dufour, les autres ont été reconnus par M. L... qui est leur père.

» Lui travaille à la mine, moi je fais des ménages et nous nous donnons du mal pour élever notre petite famille. Avec nos quelques économies nous evons pu acheter ce baraquement.

» A plusieurs reprises j'ai voulu entamer une action en divorce, mais Anatole Dufour ne e'étant jemeis présenté, je n'ai pu obtenir satisfaction, car mon plus grand désir est de régulariser ma situation tant pour moi que pour mes enfants ».

Et voilà l'histoire compliquée de la peuvre Scholastique qui n'a commis que la faute de contracter nn mariage blenc pour pouvoir, à 16 ens, jouir de sa liberté.

Quant au petit mort d'il y e 20 ens, Marceau Dufour, si son décès n'est pas transcrit à l'Etat Civil de son lieu de naissance, il pourra être considéré encore longtemps comme »insoumis».

G. DESPLANQUE.

La grande épreuve colombophile sur Libourne

Le lâcher des pigeons qui prirent part à ce concours a eu lieu samedi matin à 5 heures 40. Les arrivées se sont effectuées normalement et très peu de « coulons » ont été perdus.

Voici les résultats officiels de l'épreuve : 1. Delara (Roubaix) : 2. Cones (Cabrieux) ; 3. Cordonnier (Wattrelos) ; 4. Lesur (Tourcoing) ; 5. Britaux (Wattignies) ; 6. Salembier (Lille) ; 7. Loridan (Halluin) ; 8. Dhalnaut (Lille) ; 9. Dewailly (Wattignies ; 10. Marez (Halluin) ; 11. Delbarre (Flers) ; 12. Dhalnaut ; 13. Vermersch (Wattrelos) ; 14. Mathon ; 15. Robitaille (Lezennes) ; 16. d'Hare (Tourcoing) ; 17. Dupont (Lille) ; 18. Vaubouitrive (Roubaix) ; 19. Crepeu Charles (Roubaix); 20. Gryson (Lomme) ; 21. Deroubaix (Roubaix) ; 22. David (Comines ; 23. Layeux (Marquillies) ; 24. Claerbout (Lomme) ; 25. Sion (Tourcoing) ; 26. Vanhaegbe (Halluin) ; 27. Facomprez (Marcq) ; 28. Polnick (Halluin) ; 29. Debocq ; 30. Cannesson (Lille) ; 31. Mortier (Helluin) ; 32. Chuffart (Fretin) ; 33. Vanderleuden (Lille) ; 34. Largillière (Lille) ; 35. Weil Auchet (Croix) ; 36. Defretin (Lesquin) ; 37. Dugrain (Fournes) ; 38. Courrier (Hem) ; 39. Leroy (Lambersart) ; 40. Delbarre (Flers) ; 41. Salembier ; 42. Detrennes (Forest) ; 43. d'Hare ; 44. Lelebvre (Linselles) ; 45. Seys A. (Halluin) ; 46. de Tella (Flers) ; 47. Fourneaux (Templeuve); 48. Dewailly ; 49. Sielande (Tourcoing) ; 50 Casteleyn.

51. Joly Frères ; 52. Rousseau H. ; 53. Sartorius (Roubaix) ; 54. Gallier (Croix) ; 55. Bailly A. ; 56. Bulaine (Haubourdin) ; 57. Maenhout (Lille) ; 58. Desbonrg (Annappes) ; 59. Gestein (Wambrechies); 60. Wiart (Annappes) ; 61. Sartorius ; 62. Carreire (Annappes) ; 63 Leroy (Roubaix) ; 64. Deuvez (Pt-à-Marcq) ; 65. Breuve (Lomme) ; 66. Heuué (Monchin) ; 67. Desrouelles (Pérenchies) ; 68. Roetz (Sinceq) ; 69. Clermont (Wellemes) ; 70. Bonel (Seclin) ; 71. Fretin (Quesnoy-sur-Deûle) ; 72. Chullart (Pont-à-Marcq) ; 73. Delara ; 74. Cartou frères ; 75. Leprête (Houplin) ; 76. Sugène ; 77. Minet (Roubaix) ; 78. Gambier (Bouvin) ; 79. Dupont J. ; 80. Van Lathern (Templeuve) ; 81. Isbied (Lambersart) ; 82. Lestienne (Hellemmes) ; 83. Van As. 84. Parent ; 85. Delbocq ; 86. Pallet (Lille) ; 87. Siou Robert (Tourcoifg) ; 88 Desquiens (Marcq) ; 89 Grimonpont (Mouvaux) ; 90. Weil-Luchet (Roubaix) ; 91. Vandermersch (Roubaix) ; 92. Godeiroy Armand (Lesquin) ; 93. Wittemberg ; 94. Bosmans (Mons) ; 95. Doutreligne (Wasquehal) ; 96. Glorieux (Mouvaux) ; 97. Muscart (Roubaix) ; 98. Pat A. (Lille) ; 99. Leroy (Béaguе) ; 100 Van Heecke (Marcq)

101. Loridan Dupont ; 102. Chullart J. ; 103. Peroubaix ; 104. Vienna ; 105. Wacquier (Fretin) ; 106. Mal (Fournes) ; 107. Caillier ; 108. Lahy (Flers); 109. Fevrier Péré (Lomme) ; 110. Timmermann (Tourcoing) ; 111. Duriez (Lomme) ; 112. Steeand (Lille) ; 113. Dupont J. ; 114. Welcomme (Loos) ; 115. Meersmann (Loos) ; 116. Facomprez (Marcq) Robert Sion ; 117. Duriez (Lomme) ; 118. Derby (Wattrelos) ; 119. Delgatte (Tourcoing) ; 120 Samyut ; 121. Pallier ; 122. Gérard (Lille) ; 123. Dhennin ; 124. Chantraine (Lille) ; 125. Bonet (Albert) ; 126. Duquesnoy ; 127. Dupouchelle ; 128. Paul (Lille) ; 129. Verstraete (Halluin) ; 130. Dennez ; 131. Wittemberg ; 132. Vawriunelbucqua (Halluin) ; 133. Dewailly (Wattignies) ; 134. Dupont (Ronchin) ; 135. Changar (Tourcoing) ; 136. Duchatelet ; 137. Bocquet (Capelle) ; 138. Sartorius ; 139. Delmotte (Halluin) ; 140. Grimonpont (Mouvaux) ; 141. Havghe (La Madeleine) ; 142. Quint (Roubaix) ; 143. Piattel ; 144. Malbrauche (Mouvaux) ; 145. Canghe (Halluin) ; 146. Cauesson (Lille) ; 147. Cocheleux ; 148. Butrulle (Tourmignies) ; 149. René Paul (Lille) ; 150. Gillots.

151. Canesson (Lille) ; 152. Desquieu ; 153. Mal Louis ; 154. Galet (Lille) ; 155. Delerennes (Ronchin) ; 156. Sartorius (Roubaix) ; 157. Menez (Roubaix) ; 158. Luon (Hellemmes) ; 159. Seys (Halluin); 160. Weil Luchet ; 161. Chavatte (Tretei ; 162. Bonchecourt (Fournes) ; 163. Peretts (Wasquehal) ; 164. Boosmans (Fives) ; 165. Destombes (Ronchin) ; 166. Prévost (Wattrelos) ; 167. Léon Herbeaux (Lille) ; 168. Bocquillon ; 169. Butrulle ; 170. Dassonville (Tourcoing) ; 171. Gambier (Tourcoing) ; 172. Dewailly ; 173. Danel (Saint-Maurice) ; 174. Dhalnaut (Lille) ; 175. Vancoutryve (Lille) ; 176. Rousseaux ; 177. Baéide ; 178 Duriez (Seclin) ; 179. Blanquart (Thumesnil) ; 180. Rousseaux ; 181. Montagne (Fiers) ; 182. Dewasnière (Tourcoing) ; 183. Wittemberg ; 184. Pat ; 185. Dujardin (Marcq) ; 186. Leclercq (Quesnoy) ; 187. Delgatte (Tourcoing) ; 188. Desrenx (Fives) ; 189. Terrier (Lomme) ; 190. Lepers (Chéreng) ; 191. Vandercamer (Lille) ; 192. Delorge (Armentières) ; 193. Plouviet (Annappes) ; 194. Lathenr ; 195. Delfrennes (Chéreng) ; 197. Florin (Lille) ; 198. Dewailly (Halluin) ; 199. Chuffart.

200. Dupres (Péronne) ; 201. Duvally ; 202. Pollet (Tourcoing) ; 203. Carpentier (Seclin) ; 204. Danel (St-Maurice) ; 205. Landrian (Halluin); 206. Hellebourg (La Madeleine) ; 207. Lesafire (Comines) ; 208 Constant (Camphin) ; 209. Laurent (Hellemmes) ; 210. Bailly (Forest) ; 211. Truyen (Lille) ; 212. Grave ; 213. Surmont (Wasquehal) ; 214. Dassonville ; 215. Clorian (Lambersart) ; 216 Deroost (Lille) ; 217. Six (Tourcoing) ; 218. Dumont (Comines) ; 219. Vercambre (Tourcoing) ; 220. Bottmann (Fives) ; 221. Letellier ; 222. Butrulle (Tourmignies) ; 223. Lemaire (Armentières) ; 224. Paul Siou ; 225. Killer père (Emmerin) ; 226. Manroy (Lomme) ; 227. Delacbet Henri ; 228. Tierré (Halluin) ; 229. Dujardin ; 230 Blancquart ; 231. Sabled ; 232 Bonnel (Templemars) ; 233. Dennez (Pont-à-Marcq) ; 234. Lorez (Ronchin) ; 235. Delcroix (Wattrelos) ; 236. Fourneaux (Templeuve) ;

237. Thelens (Haubourdin) ; 238. Robitaille (Lezennes) ; 239. Decourtroy (Wattignies) ; 240. Renart (Wattrelos) ; 241. Butrulle ; 242. Herbaux (Ronchin) ; 243. Dhainaut ; 244. Florquin (Lille) ; 245. Faucompré (La Madeleine) ; 246. Hoet (La Madeleine) ; 247. Tanghe ; 248. Lannière (Houplines) ; 249. Dassonville (Wattrelos) ; 250. Lenecesque (Marcq)

251. Trizé (Lille) ; 252. Delebarre (Flers) ; 253. Robitaille ; 254. Chautraine (Lille) ; 255. Delemez; 256. Leroy (Lomme) ; 257. Verscheiden ; 258. Muret (Tourcoing) ; 259. Delannoy (Lomme); 260. Decnirez (Tourcoing) ; 261. Ducatez (Fives) ; 262. Wibaux ; 263. Dhénin (Hellemmes) ; 264. Robert Sion (Tourcoing) ; 265. Decuirez (Marcq) ; 266. Weytens (Lille) ; 267. Van Hachlierch (Croix) ; 268. Denez (Pont-à-Marcq) ; 269. Vanhulle (Lambersart) ; 270. Carbon Jules (Bersée) ; 27. Gilbert (Lambersart) ; 272. Mauroy ; 273. Prévost (Lilles) ; 274. Dewailly ; 275. Grouier ; 276. Godefroy (Templemars) ; 277. Mallet (Seclin) ; 278. Gabet (Lille); 279. Catiu (Haubourdin) ; 280. Pasbo (Fâches) ; 281. Dujardin (Tourcoing) ; 282. Miut (Roubaix) ; 283. Chanlair (Tourcoing) ; 284 Dhalnaut ; 285. Sion Robert ; 286. Keller père ; 287. Denel Roger (Ronchin) ; 288. Darras Louis (Pont-à-Marcq) ; 289. Tavarnier Louis (Fâches) ; 290. Decastoires (Prémesques) ; 291. Blanquart (Lille) ; 292. Blanquart (Lille) ; 293. Mation ; 294. Wandystadt (Roubaix) ; 295. Leblan (Marcq) ; 296. Lefebvre (Haubourdin) ; 297. Debucquoy (Camplen) ; 298. Grimonpont (Mouvaux) ; 299. Lecocq (Annappes) ; 300. Naudin (Houplines) etc., etc...

Le vote du collectif de Juin par le Parlement

A la Chambre, M. A. Tardieu posa la question de confiance contre l'article 21 qui a été rejeté par 324 voix contre 265.

Ainsi que nous l'avons dit dans nos dernières éditions d'hier matin, toute la nuit de lundi à mardi a été consacrée, par le Parlement, au vote du collectif de juin. A 2 h. 45 du matin, la Chambre avait rétabli, par deux fois, le fameux article 21, repoussé par le Gouvernement et le Sénat **(allocation aux ascendants des militaires tués ou disparus à l'ennemi).** Elle avait, par transaction, accepté le texte du Sénat sur l'article 30, qui porte de 7.000 à 8.500 fr. au lieu de 10.000 fr., l'indemnité ponr les eoins aux tuberculeux et qui ouvre un crédit de 20 millions pour le création de sanatoria pour les tuberculeux de 100 %.

La Commission ayant eneuite proposé à la Chambre de reprendre l'article 21, M. Tardieu intervint et posa la question de confiance :

» Il est temps de conclure, dit le Président du Conseil.

Le Gouvernement ne méconnait pas l'intérêt de la question des ascendants. Il est résolu à prendre, à ce sujet, lors dn prochain budget, les initiatives nécessaires. Male il tient à garder toute sa liberté pour présenter un budget en équilibre ».

M. André Tardieu déclara qu'il engageait en conséquence la responsabilité ministérielle et posa contre l'article 21, la question de confiance. Il demanda donc à ceux qni, depnie huit mois, e'étaient groupés autour de lui de le eulvre,

Au centre et à droite, ces paroles furent vigoureusement applaudies.

Puis M. Vincent Auriol et M. Nogaro, demandèrent à la Chambre de meintenir ses votes précédents, tandis qne MM. About et Blaisot ee déclarèrent prêts à répondre à l'appel du Préeident dn Coneeil.

A 3 h. 15, les urnes circulèrent. **L'article 21 fut repoussé par 324 voix contre 265, après pointage.**

A main levée la Chambre eubstitua ensuite au texte proposé par la commission pour l'article 30, un amendement de M. Belle-Soult portant ouverture d'nn crédit de 60 millione pour la construction de sanatoria et villages sanitaires.

L'ensemble du collectif fut ensuite voté par 465 voix contre 123.

Cette fois le Sénat adopta sane modification le texte que lui envoyait la Chambre. L'accord était donc complet entre les deux assemblées. Il était 4 h. 25 dn matin.

L'adoption du procès-verbal de la séance de nuit

Mardi aprés-midi, dès le début de la séance, un débat s'engage eur l'adoption du procès-verbal. M. Henri HAYE proteste contre les votes intervenus hier en l'absence de la plupart des députés. « On m'a, dit-il, fait voter contrairement à mes intentione ».

M. Etienne PINAULD parle dans le même eens. Puis, o'est au tour de M. BEDOUCE à mettre en cause le président de la Chambre d'hier, M. Bouilloux-Lafont : » Le président de la séance d'hier et le rapporteur-général de la commission des Finences, je les accuee, e'écrie-t-il, d'avoir conscieimment ou inconsciemment contribué à dépouiller les tuberculeux qui sont parmi les plus grandes victimes de la guerre. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche. Protestations sur les autres bancs).

M. Fernand BOUISSON essale en vain de calmer la fureur de son collégue socialiste, qui persiste à crier : » Je suis prêt à donner ma démission de député, je ne veux pas être complice ! »

M. Fernend BOUISSON explique ensnite M. Bouilloux-Lafont n'a commis aucune irrégularité. Il a rempli tout son devoir.

Après une intervention de M. MALVY, M. Vincent AURIOL demande à la Chambre de repoussier le procès-verbal. On doit donc procéder à un vote avec pointage. En attendant les résultats du vote, le Président de la Chambre prononce l'éloge funèbre de M. Alexandre Luquet qui, dit-il, siégeait il y a trole jours encore au Parlement et qui, après une existence d'activité infatigable, vient brusquement d'être enlevé.

M. F. BOUISSON fait ensuite connaître le résultat du pointage sur le procès-verbal. **Il est adopté par 307 voix contre 267.**

La suite du débat sur la propriété commerciale

La Chambre reprend alors la discussion du projet sur la propriété commerciale.

La question du droit de reprise revient en discussion, M. Brandon proposant de supprimer le droit de reprise sur les locataires anciens combattants. M. Tasso soutient un amendement dans ce sene. Cet emendement est edopté, mais il cessera d'être applique en 1935.

Puis la Chambre adopte sane, grand débat, l'art. 9 *(Conditions de réstiliation du bail)*; l'art. 10 *(Actions exercées en vertu de la présente loi devant le tribunal civil)*; l'art. 11 *(Jurisprudence en ce qui concerne les terrains nus sur lesquels sont effectuées des constructions industrielles ou commerciales).*

Les erticles suivants ont trait aux dispositions transitoires qui sont supprimées puisqu'il s'agit d'une législation définitive.

La Chambre adopte encore l'art. 19 *(Les dispositions de cette loi ne peuvent être évoquées par les commerçants ou industriels étrangers)* ; l'art. 19 bis *(Le sous-locataire est recevable à demander le renouvellement de son bail au locataire principal).*

Puis la suite et la fin du débat sont renvoyées à jeudi matin.

Le timbre de versement aux Assurances Sociales

C'est hier, mardi 1er juillet, qu'est entrée en vigueur la loi sur les Assurances sociales.

C'est donc à partir de cette semaine qne commenceront à être apposés eur les cartes des bénéficiaires les timbres spéciaux justifient les versements.

Pour les salariés payés à la eemaine, c'est samedi prochain que seront apposés ces timbres : ils le eeront une semeine aprée pour les salariés et employés payés chaque quinzaine, et à la fin du mois pour tous ceux qui touchent des rémunérations mensuelles.

Les timbres, dont nous donnons ci-contre une reproduction, eont en vente chez tous les comptables du Trésor et dans tous les bureaux de poste.

Les auteurs de vols qualifiés à Croix devant les Assises du Nord

Ces jeunes gredins ont été condamnés à des peines variant de 3 à 5 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour

La session d'assises qui s'est ouverte hier mardi, au Palais de Justice de Douai, est assez semblable, quant à son peu d'importance, à la session précédente.

Il ne faut pas s'en plaindre. C'est un signe heureux qui laisse penser que la criminalité est en décroissance dans notre grand département.

Le rôle ne comporte aucune affaire sensationnelle, aucun procès d'ordre particulièrement grave.

La première journée a été consacrée à une bande de jeunes gredins, auteurs d'un cambriolage à Croix.

L'affaire, primitivement correctionnalisée, avait été jugé par le tribunal de Lille. Mais, condamnés à des peines d'emprisonnement variant de trois à cinq ans, les cinq prévenus interjetèrent appel.

La Cour s'étant déclarée incompétente, la chambre des mises en accusation les renvoya en dernier ressort devant le jury du Nord, sous l'inculpation de vols qualifiés.

Les accusés

Voici les accusés : Arthur Dils, 19 ans, sans profession ; Julien Dupir, 24 ans, ferrellieur ; André Dubrulle, 19 ans, manœuvre ; Raymond Coen, 20 ans, mennisier ; Noël Bradt, 18 ans, manœuvre ; Gustave Dubocage, manœuvre, 26 ans. Tous sont domiciliés à Roubaix.

A l'exception de Dubrulle et de Cocu, ces jeunes chevaliers de la pince-monseigneur ont des antécédents judiciaires. C'est assez dire la bonne graine que c'est.

Dane ce lot, Dubrulle seul a mie à sa toilette quelque souci d'élégance. Vêtu d'un complet neuf, ayant en mains un chapeau clair, il fait tache parmi ees complices, qui sans col ni cravate ont un ait plutôt miteux.

Leur attitude reste correcte, néanmoins et malgré qu'ils aient déjà eu maille à partir avec la justice. Male c'est la première fois qu'ils figurent eur les bancs de la Cour d'Assises.

Dubocege, le plus minable du quintette, le plus âgé aussi, est le plus à l'aise de tous. Un perpétuel sourire éclaire sa face. Cette manifestation joyeuse qu'assurément rien ne justifie, trouve peut-être son explication dans le désir de l'accusé à vonloir ee feire passer pour fou. Pas plus tard que lundi à la prison, Dubocage s'est livré à des excentricités qui lui ont valu la visite du docteur Baude, médecin légiste. Mais le gredin en a été pour ses fraie ; le praticien a tout simplement reconnu en lui, un simulateur.

Le cambriolage de l'usine Loof

Maintenant passons aux faits qui eont reprochés à la bande :

Le 20 septembre 1929, au matin, on découvrit dans un champ en bordure du Cimetière de Croix (Nord) et à 90 mètres environ de l'Usine Loof, un coffre-fort éventré provenant de cette usine. On conetata que des meifaiteurs e'étaient, durant la nuit, introduits dans l'usine en fracturant les portes ; le coffre transporté à quelque distance dans un champ y avait été forcé et son contenu, soit 220 francs environ, un carnet de chéques en cours et diverses pièces, avaient disparu. Les diligences de la police aboutirent dès le lendemain à l'arrestation de Dils qui fit des aveux et dénonça see complices.

L'information établit que dens la nuit du 19 au 20 eeptembre 1929, Dils, Dupir, Coen, Bradt, Dubocage et Dubrulle, qui avaient passé la soirée ensemble, ee concertèrent pour effectuer un cambriolage dans les bureaux de l'Usine Loof ; d'après les indications de Dils, qui avait travaillé chez M. Loof, il y avait là « un coup à faire » Ile peneaient en effet, trouver une somme importante dane le coffre-fort, la paie des ouvriers devant avoir lieu le lendemain.

Vers minuit lee jeunes gens ee rendirent à l'usine Loof, Ils y pénétrèrent en fracturant les portes ; Dubrulle remit à Dile un revolver et le chargea de faire le guet. Les cinq entres parvinrent à enlever le coffre qui pesait environ 110 kilogs et à le transporter dane nn champ. Là Coen, Dubocage et Dupir parvinrent à l'ouvrir ; Ils n'y découvrirent qu'une eomme peu importante, un carnet de chéques et divers papiers, ainsi qu'il est précisé ci-deseus.

Dupir aveit procuré à see complices le revolver qui fut confié à Dils pour faire le guet et une barre de fer qu'il avait prise eur un chentier à Croix et qui servit à forcer la porte du coffre.

Les malfaiteurs se partagèrent leur maigre butin, maie dans des conditions qui n'ont pu être exactement précisées car ils firent sur ce point des déclarations contradictoires, il apparait toutefoie que Coen garda pour lui la plus grosse part, qu'il déclare du reste avoir perdue.

L'interrogatoire

L'interrogatoire constitue une formalité assez longue.

Le président Mallet prend les accusés un à un, passe en revue le vie de chacun.

On apprend ainsi que Dils est un très mauvais sujet, que Dupir a fait au régiment l'objet de mesures disciplinaires pour avoir tiré des conps de feu dans une cuisine. Il est à noier aussi pour ce dernier, qu'il prit pert à la prison de Lille, récemment à une tentetive d'évasion en compagnie du redoutable malfaiteur Martin, ce pourquoi il a été condamné à 3 ens de prison.

Dubrulle lui, n'a jamais été condamné. Un aliéniste inl a trouvé des tares qui le classeraient parmi lee débiles mentaux.

Cependant Dubrulle se défend, avec beaucoup d'âpreté : il e'efforce à se donner dens l'affaire, un rôle de tout dernier plan. Et cela fait dire à M. l'avocat général Dupuich :

— Son état mental paraît meilleur que le décierent les médecins.

Coen a eu une existence assez dissipée.

Bradt, le benjamin — il n'avait que 17 ans lors du cambriolage — a fait un peu de tout, mais jamale rien de bien.

Il explique son manque de stabilité professionnelle par ces mots :

— Je voulaie apprendre toue lee métiers.

— Jusqu'à ceux de cambrioleur et de fraudeur, dit queiqu'un.

Enfin Dubocage, ancien pupille de l'Assistance publique, e'évadait toujours des places qu'on lui procenrait.

En ce qui concerne le cambriolage du bureau de l'usine Loof, tous les accusés reconnaissent y avoir pris part. Ils ne discutent que sur des questione de détails de minime importance d'ailleurs.

Les plus coupables cependant apparaissent nettement en la personne de Dupir et de Dils.

Après l'audition des quetre témoins cités, M. Bescheyre, commissaire de police, le médecin aliéniste Briche, M. Loof et le docteur Baude, médecin légiste, dont les dépositions n'apportent aucun élément nouveau, M. Dupuich, avocat général, prononce un réquisitoire d'nne juste sévérité, intelligemment dosée.

Puis les avocats se succèdent. Ils plaident au sérieux nne cause sans éclat.

Me Phalempin défend Dile et Cœn; Me Feugey, Dupire; Me Grau, Bradt; Me kah, Dubrulle et Me Reisenthel, Dubocage.

LE VERDICT

Treize questions sont posées au jury; mais les juges populaires n'en sont qu'à leurs débuts : ils ee fronvent embarrassés et la crainte d'une erreur les incite à faire appel aux lumières du président et aux conseils des défenseurs, Et leur délibération ne dure guère moins d'une heure.

Enfin, tout est bien qui finit bien. Et la Cour sanctionne le verdict de la façon suivante :

Arthur Dils, Julien Dupir et Raymond Coen sont condamnés à cinq ans de prison chacun; André Dubrulle à quatre ans; Gustave Dubocage à trois ans et tous quatre à dix ans d'interdiction de séjour.

Quant à Auguste Bradt, il est acquitté comme ayant agi sans discernement, mais il sera mis en maison de correction jusqu'à sa majorité.

R. D.

Une affaire ténébreuse à Boulogne-sur-Mer et à Lille

Dans le courant de la semaine dernere, plusieurs personnes appartenant aux milieux maritimes de Boulogne-sur-Mer recevaient une lettre portant l'en-tête » Comité Régional d'Encouragement, Office d'Obtention d'Ordres, Lille (Nord) ».

Cette lettre, qui portait le cachet » confidentiel », disait en substance :

« *Nous avons appris par la voie du » Bulletin Officiel des Braves » que le gouvernement était tout disposé à reconnaître vos bons et loyaux services envers la Marine en vous accordant la haute distinction créée à cet effet.*

» *Votre nom figurant en bonne place sur la liste de promotion, nous vous en félicitons sincèrement et, afin de faciliter notre tâche d'enquêteurs, pour l'établissement de votre dossier de proposition, nous vous prions de bien vouloir remplir l'état signalétique ci-joint, et de nous le retourner dans les trois jours.*

» *La date de remise des médailles pour votre région sera fixée ultérieurement et nous sommes chargés de vous en faire part en temps voulu...*

A cette lettre, qui était datée de *Lille, place du Théâtre, 11*, et signée : » Pour le Comité : Ct. C. Le Kardeo », était jointe, en effet, une notice signalétique comportant un questionnaire d'état civil complet de situation de famille que l'intéressé avait à remplir en y apposant, en outre, ea photographie, ainsi que les empreintee digitales des poucea.

M. Liger, commissaire spécial à Boulogne-sur-Mer, a qui plusieurs lettres de ce genre ont été remises per des personnalitée du monde de la pêche, à Boulogne-sur-Mer, enquête actuellement sur ce » Comité Régional d'Encouragement », qui lui est inconnu.

Des premières investigations, il résulte que le commandant Le Kardec, ou soi-disant tel, n'était nullement qualifié pour enquêter sur les candidats à nne distinction quelconque.

Au N° 11 de la place du Théâtre, à Lille, se trouve un débit de boissone, dont le principal locetaire est M. Coullerd. Celui-ci a déclaré qu'il ne connaissait pes Le Kardec, mais que depuie quelques jours il aveit reçu plus de trente lettree adressées au commandant Le Kardec et provenant, ponr la plupert, de le région de Boulogne-sur-Mer.

Se trouve-t-on en présence d'un mystificateur ou d'un individu se livrant au trafic d'influence et de décoration? C'est ce que l'enquête, actuellement en cours, essaye d'établir.

M. Liger recherche notamment si, dans cette histoire assez drôle, des personnes n'ont pas été l'objet de demendes de fonds par soi-disant enquéteur.

Une filature de lin en feu à Fives-Lille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le lin peigné et le lin de tous étais en halles et en vrac brûlaient avec des flammes à reflets bleus qui s'élevaient à travers une fumée compecte par-dessue le toit, qui lut rapidement consumé. Les poutree se calcinaient, des tolles diverses étaient également en feu, de sorte que le spectacle était impressionnant. L'absence de vent évitait la